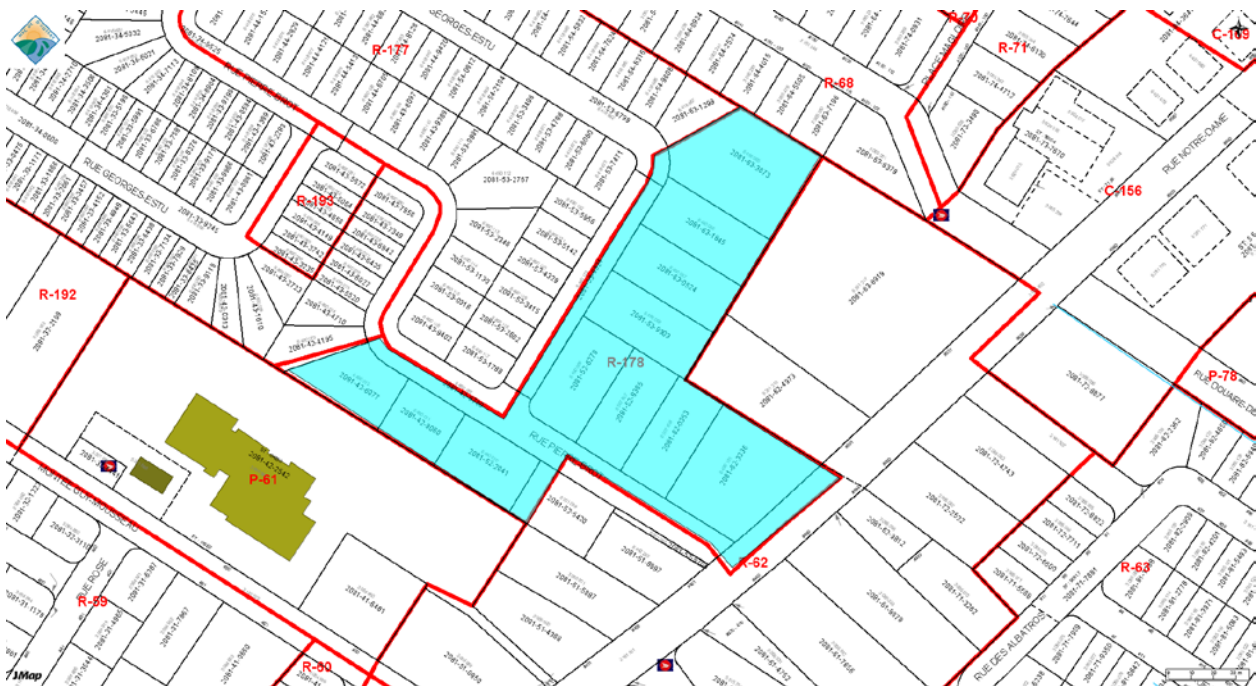


**Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels**

Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 110-15-2023 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-178.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 janvier 2024 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

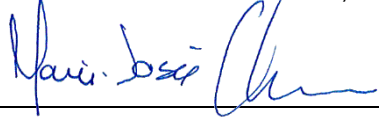
Le projet de règlement a pour effet d'autoriser, dans la zone R-178 illustrée ci-après, tout projet de densification résidentielle prévu à l'article 4.3 du règlement numéro 110-2008.



Le [projet de règlement](#), le [règlement relatif aux usages conditionnels 110-2008](#) et le [règlement de zonage RRU2-2012](#) en vigueur, ainsi que le [plan de zonage](#) peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 décembre 2023



Marie-Josée Charron, greffière